



## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°12/7

### MODALITES DE CALCUL ET D'ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE SUJETION PARTICULIERE

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré en application du 13° de l'article R. 141-13 du code du patrimoine, dans sa séance du 29 mars 2012, approuve les modalités de calcul et d'attribution de l'indemnité de sujétion particulière, dans les conditions décrites en annexe à la présente délibération.

Les modalités de calcul et d'attribution de l'indemnité de sujétion particulière prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Fait à Paris,

Le 29 mars 2012

Par le Conseil d'administration

Le Président,

*Isabelle Lemesle*

Isabelle LEMESLE



## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°12/6

### MODALITES DE CALCUL ET D'ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE REMPLACEMENT

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré en application du 13° de l'article R. 141-13 du code du patrimoine, dans sa séance du 29 mars 2012, approuve les modalités de calcul et d'attribution de l'indemnité de remplacement, dans les conditions décrites en annexe à la présente délibération.

Les modalités de calcul et d'attribution de l'indemnité de remplacement prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Fait à Paris,

Le 29 mars 2012

Par le Conseil d'administration

Le Président,

*Isabelle Lemesle*

Isabelle LEMESLE

# CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX

Conseil d'administration du 29 mars 2012

Rapport de présentation

## MODALITES DE CALCUL ET D'ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE REMPLACEMENT

L'article 7-2 du cadre de gestion des agents non-titulaires du Centre des monuments nationaux, validé par la délibération n° 11/ 6 du 30 novembre 2011, stipule :

« L'administration peut allouer les primes et indemnités spécifiques suivantes :

Indemnité de remplacement : tout agent amené, sur une période temporaire d'un mois minimum, à effectuer un intérim en plus de sa fonction. »

### Modalités de calcul et d'attribution de l'indemnité de remplacement

Cette indemnité est attribuée pendant toute la période du remplacement selon les critères suivants :

- **Administrateur par intérim** : l'agent amené, à la demande du Président, à assurer l'intérim d'un ou plusieurs monuments, perçoit une indemnité calculée en fonction de la fréquentation et de l'effectif permanent cumulé des monuments pris en charge.

Ces éléments s'apprécient au 31 décembre de l'année N-1.

Fréquentation / Effectif permanent	< 10	≥ 10 et < 30	≥ 30
< 50 000	20 points	30 points	40 points
≥ 50 000 et < 250 000	30 points	45 points	60 points
≥ 250 000	40 points	60 points	80 points

- **Autre intérim** : l'agent amené, à la demande du Président, à effectuer un intérim, perçoit une indemnité dont le montant est fonction du groupe dont relève le métier de la personne remplacée.

Groupe	Nombre de points attribués
2	20
3	30
4	40
5	50
6	80

L'indemnité de remplacement est versée mensuellement.

Toute décision confiant une fonction par intérim relève de la compétence du Président.

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

N°12/ 1

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 MARS 2012**

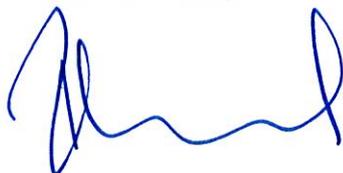
Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré en application de l'article R. 141-13 du code du patrimoine, dans sa séance du 27 septembre 2012, adopte le procès-verbal de la séance du 29 mars 2012.

**Fait à Paris,**

**Le 27 septembre 2012**

**Par le Conseil d'administration**

**Le Président,**



**Philippe BÉLAVAL**

**CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Réunion du 29 mars 2012**

*La réunion est présidée par Madame LEMESLE.*

**ETAIENT PRESENTS**

**Membres ayant voix délibérative :**

Mme LEMESLE, Président du Centre des Monuments Nationaux, président de séance  
M. FRYDMAN, Conseiller d'Etat  
M. DURAND-DELACRE (représentant M. PARINI), France Domaine, Mission de la politique immobilière de l'Etat  
Mme BOUILLON (représentant M. DUBERTET), Direction du Budget  
M. ZIVIE (représentant M. BOUDY), sous-directeur des affaires financières au Ministère de la Culture et de la Communication  
M. ETIENNE (représentant M. BELAVAL), Adjoint au sous-directeur des monuments historiques au Ministère de la Culture et de la Communication  
M. DESCHAMPS, Personnalité qualifiée

**Membres ayant voix consultative :**

M. BENKIMOUN, Directeur Général – CMN  
Mme PHOUNG, Contrôleur financier – CMN  
M. BECARD, Adjoint au Contrôleur financier – CMN  
M. CLAIR, Agent comptable – CMN

**Assistaient pour le CMN :**

Mme MATHIEU-GOUTEYRON, Directeur administratif, juridique et financier  
Mme FOUGERAT, Chef du bureau du budget au département budgétaire et financier  
Mme VANDOORNE, Directeur du développement culturel et des publics  
Mme DUHAMEL, Directeur des relations extérieures et de la communication  
M. BOURALY, Directeur des éditions  
M. SIMON, Directeur de la maîtrise d'ouvrage  
M. DEAL, Directeur des ressources humaines  
Mme NAFFAH-BAYLE, Directeur scientifique  
Mme FERREIRA LE MORVAN, Directeur de la direction du développement économique

**Assistait pour le Ministère de la culture et de la communication :**

Mme FRADIN, Chargée de mission à la sous-direction des monuments historiques  
Mme NEEL (représentant M. PARINI), France Domaine  
M. HOBLINGRE (représentant M. BOUDY), Chargé de tutelle au Ministère de la Culture et de la Communication

## Ordre du jour

<b>I. Pour délibération</b>	<b>3</b>
1. Procès-verbal du 30 novembre 2011	3
2. Rapport d'activité 2011	3
3. Décision modificative d'inventaire	8
4. Compte financier 2011	8
5. Décision modificative n°1 au budget 2012	13
6. Indemnités spécifiques liées au nouveau cadre de gestion	13
7. Abandon de créance	13
8. Autorisation de signer un bail rural à long terme	14
9. Modification de l'état d'occupation annuel des logements de fonction	14
10. Demandes de subventions	15
<b>II. Pour information</b>	<b>15</b>
1. Compte rendu, au titre de 2011, des délégations du Conseil d'administration au Président	15
2. Décision tarifaire concernant les nouvelles grilles applicables en matière de tournages, prises de vues et locations	15
3. Suivi du schéma pluriannuel de stratégie immobilière	16

## **La séance est ouverte à 15 heures 05.**

En préambule, le **Président** souligne la difficulté de réunir les personnalités qualifiées représentant l'administration, tous les Conseils d'administration devant se tenir lors de la deuxième quinzaine de mars.

Le **Président** insiste ensuite sur l'investissement considérable qu'a nécessité, pour l'ensemble des équipes du CMN, le fait d'avancer d'un mois la délibération du Conseil d'administration sur le compte financier et sur le rapport d'activité, et les en remercie.

### **I. Pour délibération**

#### **1. Procès-verbal du 30 novembre 2011**

*Sous réserve de l'intégration d'une modification demandée, le procès-verbal du 30 novembre 2011 est approuvé à l'unanimité des membres présents.*

#### **2. Rapport d'activité 2011**

Le **Président** indique que le rapport d'activité est naturellement le corollaire du compte financier qui sera présenté tout à l'heure par l'Agent comptable, avec le rapport de l'ordonnateur, et qu'il atteste non seulement de la bonne situation financière de l'établissement mais encore du sérieux de sa gestion budgétaire et comptable.

Le **Président** présente les points marquants du rapport d'activité 2011.

- Un record de fréquentation :

En 2011, le Centre des monuments nationaux a, pour la première fois de son histoire, accueilli plus de 9 100 000 visiteurs, sur l'ensemble de son réseau (par rapport à 8,3 millions en 2008) confirmant sa position de premier opérateur public culturel et touristique français et de premier opérateur du ministère de la Culture et de la Communication.

- Un accroissement considérable du rayonnement national et international du CMN :

Les bases d'une première coopération culturelle bilatérale - avec le Maroc - ont été posées. L'institution s'est dotée d'un conseil d'orientation scientifique et culturelle qui désormais le soutient et l'accompagne, contribuant à son fonctionnement grâce à l'aimable participation d'Yves Coppens, Jean Castex, Neil Stratford, Germain Viatte, Hugues Gall, Bruno Foucart et Patricia Barbizet. Les partenariats avec les grandes institutions culturelles et étrangères se sont multipliés. Et l'établissement a intégré le PRES Sorbonne Université dont le projet a été sélectionné par le Premier ministre au titre des initiatives d'excellence (Idex).

- Une nouvelle compétence parfaitement assumée : la compétence de maître d'ouvrage :

Avec 90 opérations lancées et près de 40 M€ engagés, le Centre des monuments nationaux a aussi fait la démonstration en 2011 de sa pleine capacité à exercer, dans le respect des calendriers et des budgets, la mission de maître d'ouvrage que l'Etat lui a confiée.

Doté des moyens nécessaires, il a été – enfin – en situation de déployer la stratégie de maître d'ouvrage qui est la sienne, fondée sur une bonne connaissance de l'état sanitaire de son parc immobilier, la réalisation régulière de travaux de réparation courants qui permettront de diminuer les grosses réparations, la poursuite des travaux de conservation mais aussi l'accroissement du volume des espaces restaurés et accessibles au public ;

travaux auxquels s'ajoutent 14 opérations majeures désormais programmées et lancées dans le cadre d'un programme pluriannuel d'investissement.

Les premiers aménagements d'importance destinés à améliorer l'accueil du public et les conditions de travail des personnels ont été inaugurés (librairies-boutiques de l'Arc de triomphe et de Notre-Dame de Paris, billetterie de l'Arc de triomphe et de la Conciergerie...).

Les crédits dédiés aux travaux d'entretien, totalement déconcentrés, ont été consommés à hauteur de 90% par les administrateurs.

Le diagnostic général de mise en accessibilité du cadre bâti de 75 de nos monuments a été préparé pour une mise en œuvre sur 3 ans dès 2012.

- Une systématisation de l'approche scientifique :

Dans le domaine des collections, il faut souligner plus particulièrement la mise en place d'une véritable méthodologie en matière de conservation préventive, la réalisation en interne de remarquables études, comme par exemple sur la statuaire des parcs, et plus généralement, avec l'appui de personnalités scientifiques extérieures à l'établissement, la conception désormais systématique de projets scientifiques et culturels à l'occasion de toute refonte d'un parcours de visite.

Un important travail d'inventaire a été conduit dans la perspective du rattachement aux bases de données nationales.

Notre politique d'acquisition s'est plus particulièrement structurée autour du re-meublement des appartements de la Duchesse à l'Hôtel de Sully et de la Villa Cavrois, avec la collaboration de Jacques Garcia pour le premier et de Marie-Laure Jousset pour la seconde, mais aussi le renforcement des collections remarquables et de tout ce qui se rattache à l'histoire des monuments. L'établissement a, par ailleurs, bénéficié de 3 donations.

75 opérations de restauration ont été conduites sur 220 œuvres et 71 biens culturels prêtés.

En matière de ressources scientifiques, la création du centre de documentation de l'Hôtel de Sully ouvert aux chercheurs continue de se préparer et la modernisation de l'exploitation du fonds photographique s'est poursuivie avec la mise en place d'un nouveau logiciel de gestion.

- Des parcours de visite créés ou repensés :

En 2011, l'établissement a aussi ouvert un nouveau musée au pied du Trophée d'Auguste, à La Turbie, présenté la collection Fruman dans le cloître de la cathédrale du Puy-en-Velay, réouvert à la visite la colonne de Wimille fermée depuis de nombreuses années, rendu totalement accessible le Palais du Tau et ouvert à la visite les combles remarquables du château d'Azay-le-Rideau.

Les supports de visite ont été renouvelés, l'action éducative s'est développée grâce au partenariat avec le ministère de l'Education nationale qui a permis de doubler le nombre des professeurs relais, et l'effort soutenu en matière d'accessibilité sociale a été maintenu, notamment au travers des Portes du temps et de la mission Vivre ensemble.

- Une saison culturelle réussie :

La saison culturelle placée sous le thème « monuments et animaux », au cours de laquelle nous avons présenté 92 œuvres de 71 artistes sur 35 de nos sites, a connu un grand succès tant auprès du public que des milieux professionnels. L'exposition « Bêtes Off » à la Conciergerie, a ouvert ses portes à encore plus de visiteurs (140 000) que celle de l'année précédente sur le thème du cinéma. Succès également pour l'exposition « Gisants » d'Antoine Schneck à la Basilique Saint-Denis (121 000) et toujours une programmation culturelle complémentaire sur l'ensemble du réseau en partenariat avec le territoire.

- Des Editions du patrimoine valorisées:

Les Editions du patrimoine ont célébré leur 15<sup>e</sup> anniversaire avec la publication de 26 nouveaux titres, 35 réimpressions, 7 traductions et 3 nouvelles éditions. Au-delà des catalogues qui ont accompagné les expositions, on soulignera tout particulièrement la réédition du Vocabulaire de l'Architecture de Jean-Marie Pérouse de Montclos, l'édition d'un Sensitivaires sur l'Abbaye de Cluny mais aussi la cession de droits à l'international pour l'édition en version chinoise des « étés de Chopin à Nohant » et naturellement, la collaboration avec la direction générale des patrimoines pour laquelle nous intervenons en qualité d'éditeur délégué.

La qualité de ces publications a d'ailleurs permis de résister pour moitié la baisse générale du chiffre d'affaires du marché de l'édition française.

- Des ressources propres en expansion :

La qualité de l'offre culturelle proposée a permis de développer les ressources de l'établissement, dans une conjoncture touristique globalement favorable.

Ce point sera développé tout à l'heure mais le Président souhaite d'ores et déjà souligner la cohérence de la politique globale de l'établissement, qui se traduit par l'accroissement de 6,5% de la fréquentation par rapport à 2011 (44,17 M€ de droits d'entrée), qui est conjugué d'une part, à l'amélioration du chiffre d'affaires de nos 71 librairies-boutiques qui ont accueilli 1 million de clients en 2011 (14,87 M€ de CA) grâce à de nouveaux aménagements (Arc de Triomphe : + 67%) et à une adaptation de l'offre à chacun des monuments, qui conduit à une amélioration du taux de transformation et d'autre part, à une nouvelle politique d'aménagement et de promotion domaniale.

Le **Président** interrompt son exposé pour laisser la parole aux administrateurs représentants du personnel (CGT et CFDT) qui entrent en séance.

M. **PUCCI** donne lecture de la première partie de la déclaration puis Mme **LE BARZIC** poursuit la lecture de la seconde partie (*cette déclaration est annexée au présent compte-rendu*).

M. **PUCCI** et Mme **LE BARZIC** quittent la séance à l'issue de cette déclaration.

Le **Président** poursuit son exposé sur le rapport d'activité 2011 :

- Une communication dynamique autour des actions menées :

Tout au long de l'année, les intérêts de l'établissement ont été défendus auprès de parlementaires, notamment par rapport au projet de relance de la décentralisation ou à l'affectation de la taxe dont il bénéficie.

Les liens avec le territoire ont été entretenus, par le siège, comme par les administrateurs, dans un esprit d'ouverture et de partenariat.

- Un développement volontariste des outils de pilotage accompagnant la restructuration des modes de fonctionnement :

Enfin, 2011 est aussi une étape importante dans la restructuration du mode de fonctionnement de l'établissement, issue de ses nouvelles missions. L'établissement se dote progressivement d'outils de pilotage performants.

Aujourd'hui l'ensemble des monuments (75) bénéficient d'un schéma directeur de développement, à l'exception de ceux qui sont placés sous la responsabilité d'un ABF chargé des fonctions d'administrateur ; situation à laquelle il sera remédié dès que l'établissement sera doté des emplois nécessaires.

Ces schémas directeurs ont permis d'identifier 1 700 actions à conduire, dont 600 sont d'ores et déjà programmées et reliées non seulement au programme pluriannuel d'investissement mais également au contrat de performance conclu par l'établissement avec ses tutelles et approuvé par votre conseil en novembre dernier.

Comme vous le savez, le contrat de performance triennal (2012-2014) fondé sur la lettre de mission adressée au Président par le ministre de la Culture et de la Communication à la faveur du renouvellement de son mandat pour une durée de trois ans en mai 2011 s'articule autour de quatre grands objectifs : connaître, faire connaître, conserver et restaurer les monuments nationaux et leurs collections – développer l'offre culturelle et améliorer la politique des publics pour maintenir un haut niveau de fréquentation – augmenter les ressources propres – et améliorer l'organisation interne.

La création d'une mission spécifique a également permis de poser un diagnostic pour la mise en œuvre dès 2012 du premier schéma directeur informatique de l'établissement qui va notamment donner lieu dès 2012 à une refonte totale de l'intranet, une révision du système d'information ressources humaines (SIRH), une adaptation du système d'information sur les ventes et permettre une gestion partagée des projets.

C'est bien toute une architecture de pilotage qui se met en place et qui sera complétée, en 2012, par des tableaux de bords issus de la cartographie des risques.

- Une politique de ressources humaines redynamisée :

L'ensemble des actions d'une extrême qualité brièvement résumées a pu être réalisé grâce à l'investissement remarquable des 2 140 agents (1 262 permanents) du Centre des monuments nationaux qui y ont contribué ; investissement auquel je souhaite que ce conseil d'administration rende le juste hommage.

Pour les accompagner dans l'exercice de leurs missions, l'établissement s'est engagé dans une politique volontariste avec :

- la mise en place d'un nouveau cadre de gestion des personnels non titulaires. Etendu à la centaine de « vacataires permanents », il permet d'augmenter les traitements d'embauche et le potentiel d'évolution salariale tout au long de la carrière, de mettre en œuvre des mécanismes de reconnaissance individuelle plus dynamiques et de passer d'une logique de qualification à une logique de métier. Au total, l'établissement dégage un financement supplémentaire de 1 M€ par an au bénéfice des 750 personnes concernées ;
- la création d'un pôle carrière-formation pour un meilleur accompagnement des agents dans leur évolution ;

- une offre de formation particulièrement riche qui a bénéficié à 1 100 stagiaires et qui était principalement orientée vers l'accompagnement des monuments dans le développement de leur mission, l'initiation à l'histoire des jardins, l'amélioration de l'accueil ainsi que le développement des compétences managériales et de gestion des ressources humaines ;
- une attention toute particulière portée à la santé au travail et, en particulier, à la prévention des risques psycho-sociaux qui s'est notamment traduite par d'importants travaux améliorant les conditions de travail (3 M€), conduits en concertation avec les agents et avec le concours de la médecine de prévention mais aussi par la mise en œuvre du plan d'action présenté par le ministère de la Culture et de la Communication au CHSM du 7 octobre 2011, à la suite de la mission confiée à l'Inspection générale des affaires culturelles.

Au terme de l'exposé du Président, un dossier est remis aux administrateurs comprenant :

- un tableau relatif à la grève déclenchée le 22 mars ;
- le courrier adressé par le Directeur Général aux représentants du personnel suite au dépôt du préavis de grève et formulant des propositions pour la reprise du dialogue social ;
- un tableau sur l'avancement du plan d'action précité, sur lequel l'établissement souhaiterait vivement pouvoir échanger avec les représentants du personnel pour l'améliorer et le compléter ;
- le droit de réponse exercé par le Président auprès du journal *L'Humanité*.

En conclusion, le **Président** souligne la réussite du CMN, en tant qu'opérateur du Ministère de la Culture et de la Communication, dans la mise en œuvre de la politique patrimoniale de l'Etat. Cette réussite se traduit par l'accroissement de la notoriété culturelle et scientifique de l'établissement, la capacité à respecter ses engagements de toute nature et par ses résultats. Elle est l'œuvre de l'ensemble des personnels, mais elle a nécessité des efforts importants.

Ainsi, intégrer la compétence de maître d'ouvrage a conduit le CMN à revoir l'ensemble de ses modes de fonctionnement et à se moderniser pour s'assurer un avenir plus sûr dans un contexte général incertain.

Tous les managers, au siège comme dans les monuments, sont aujourd'hui engagés avec conviction dans la mise en place du plan d'action du 7 octobre 2011 pour améliorer les modes de fonctionnement de l'établissement. Cette démarche représente pour chacun d'entre eux un investissement considérable qui vient s'ajouter à un quotidien déjà lourd.

Le Président note par ailleurs que, si le dialogue social n'a jamais été simple dans l'établissement, les positions des représentants du personnel se sont radicalisées ces derniers mois et ont abouti, à la faveur de la campagne électorale pour l'élection présidentielle, à un refus de dialoguer. Cette situation est regrettable car elle conduit inévitablement l'institution à agir sans pouvoir entendre la voix des personnels dans le cadre des instances représentatives.

Dans ces moments difficiles, le Ministre de la Culture et son administration a toutefois toujours manifesté son soutien à l'établissement, convaincu du bien-fondé de son action et de son impérieuse nécessité. Le Président en remercie ses représentants.

Le Président assure que la détermination de l'établissement à renouer le dialogue ne faiblira pas. Le travail en commun qui se poursuit entre la DRH et les représentants du personnel à l'occasion du traitement de questions individuelles ou collectives a déjà permis des avancées, par exemple sur l'amélioration du mode de fonctionnement des régies.

Des pistes de progrès ont été identifiées et l'établissement ne cessera pas de proposer aux Organisations Syndicales de les explorer en commun, dans l'intérêt des personnels.

M. **DESCHAMPS** note le caractère politique des revendications exprimées par les Organisations Syndicales, qui correspond à la montée en puissance globale de la revendication syndicale, observée actuellement à l'occasion de la campagne présidentielle.

*Le rapport d'activité 2011 est adopté à l'unanimité des membres présents.*

### **3. Décision modificative d'inventaire**

Ce point est présenté par Mme **MATHIEU-GOUTEYRON**.

Il s'agit d'un dispositif récent, activé au moment de la clôture des comptes afin de permettre d'en assurer la qualité.

En 2011, lors de la dernière décision modificative, la masse salariale avait été diminuée de façon importante et, lors de la clôture, 56 000 € manquaient pour pouvoir comptabiliser la charge à payer relative au compte épargne temps. Ce montant ne pouvait en effet pas être évalué à l'avance de façon précise, les agents pouvant alimenter leur compte épargne temps jusqu'à la fin de l'année.

*La décision modificative d'inventaire proposée est adoptée à l'unanimité des membres présents.*

### **4. Compte financier 2011**

Ce point est présenté par **M. CLAIR**.

Le compte financier sur chiffres 2011 du Centre des monuments nationaux a été établi conformément aux dispositions de l'instruction M91 de la Direction Générale de la des Finances Publiques relative à la réglementation financière et comptable des établissements publics nationaux à caractère administratif. Il s'articule synthétiquement autour de 3 agrégats comptables :

- La détermination du résultat de l'exercice à partir des opérations de fonctionnement composant le compte de résultat,
- La détermination de la variation nette de Fonds de Roulement générée par l'exécution budgétaire 2011 à partir des opérations en capital (emplois et ressources) composant le tableau de financement abrégé,
- enfin la détermination du Fonds de Roulement net global de clôture.

#### S'agissant tout d'abord des opérations de fonctionnement :

Les charges nettes totales de l'exercice (y compris charges de personnel et amortissements) se sont élevées à 77.644.137,85€ (77,644 M€), soit une consommation de 93,34% des crédits disponibles portés au budget (contre 88,7% fin 2010).

Hors dépenses de personnel, le taux de consommation est de 87,37% (80,1% en 2010).

Les consommations de l'exercice en provenance de tiers regroupant les achats et variations de stocks, les travaux d'entretien et réparations, les locations, les dépenses d'intermédiaires-honoraires, ainsi que les autres charges externes (dépenses de formation, spectacles, déménagements de locaux...), s'établissent à 31,174M€ et affichent une progression de 2,7% par rapport à 2010.

Les impositions (c/63 hors 631 et 633) s'élèvent à 727K€, soit une diminution de plus de 79K€/2010 en raison de la régularisation de taxes foncières qui avait affecté l'exercice 2010.

Les autres charges (c/65) de 0,969 M€ concernent des acquisitions de droits d'auteur et redevances SACEM. Elles sont restées quasiment stables.

Les amortissements et provisions s'élèvent à 4,749M€, soit essentiellement 4,639M€ d'amortissements/immobilisations et 109K€ de provisions pour clients douteux (telle la provision constituée au titre de Brother & Sister, Manifestation Haute Cuisine Paris organisée au Palais royal).

Les charges exceptionnelles relativement stables, s'établissent à 679 K€.

Les dépenses de personnel (39,292 M€) constituent toujours environ la moitié des charges de fonctionnement du CMN : 50,6 % contre 50,4 % en 2010.

Ces dépenses qui agrègent les charges de personnel stricto sensu imputées au compte 64 et les taxes sur rémunérations comptabilisées aux comptes 631, 633, s'élèvent à 39,292 M€, soit un taux de consommation de masse salariale à hauteur de 99,9% (ce taux était de 99,1% fin 2010).

Les dépenses de fonctionnement comptabilisées en « charges à payer » en période d'inventaire représentent 3,83% relativement modéré (3,38% fin 2010) du montant total des dépenses de fonctionnement.

S'agissant des recettes de fonctionnement, elles se sont élevées à 85 704 722,81 €, soit 103,34 % de la prévision budgétaire initiale. Plus de 97 % de ces ressources sont composées des produits d'exploitation.

Le chiffre d'affaires global (produits liés à l'activité du CMN) s'élève à 62,577 M€ (soit une augmentation de 6,2%/2010) et se ventile en :

-droits d'entrée soit 38,333 M€, en hausse de 8% et droits d'entrée via la Carte Paris Museum Pass 4,443 M €, en hausse de 7,3%,

-les visites conférences et ateliers s'élevant à 1,15 M€, en légère hausse de 3K€,

-en ventes des comptoirs, les recettes éditoriales sont à 2,2 M€ (idem 2010) et les ventes de produits de négoce sont à 11,42 M, en hausse de 13,4%,

-enfin le chiffre d'affaires de l'activité domaniale s'élève à 5,49 M€, soit une hausse de 6,5% /2010.

Les subventions de fonctionnement versées par le Ministère de tutelle et les opérations de mécénat de fonctionnement ont représenté 19,86 millions d'euros, dont 193 000 € au titre des opérations de mécénat.

Les produits de gestion courante et reprises sur provisions s'établissent à 0,896 M€, soit une baisse par rapport à 2010 (1,31M€).

En termes de produits financiers, le placement des fonds disponibles de l'établissement sur le compte de placement rémunéré du CMN ouvert au Trésor a permis de dégager 726 000 € d'intérêts (contre 195 000 € en 2010).

Les produits exceptionnels (1,645 M€) sont constitués (outre la quote-part de subventions d'investissement virée au résultat (364K€)), de la neutralisation des amortissements/biens acquis avec la taxe affectée et d'une reprise sur provision exceptionnelle de 90 K€ (litige auberge de l'Europe).

Ainsi, l'ensemble des ressources propres hors subventions s'établit à 64,392 M€, ce qui permet de dégager un taux d'autofinancement relativement élevé de 76,1 % (contre 75,29 % en 2010).

Compte tenu des produits et charges ainsi constatés, l'exercice 2011 se clôture sur un résultat bénéficiaire de 8.060.584,96 €.

Corrigé des charges et produits calculés (charges non-décaissées et produits non-encaissés), ce résultat génère une capacité d'autofinancement de clôture de 10 951 216,63 €.

Cette capacité d'autofinancement va venir alimenter les ressources stables du tableau de financement abrégé regroupant les opérations en capital, permettant d'apprécier la variation nette de fonds de roulement (2<sup>ème</sup> agrégat) générée par l'exécution budgétaire de l'exercice.

S'agissant donc des opérations d'Investissement, les ressources d'investissement de l'exercice sont constituées :

- Des produits de cessions d'actifs pour 0,092 M€,
- De l'augmentation des capitaux propres pour 30,261M€ dont essentiellement les subventions d'investissement pour 16,784 M€ ainsi que la taxe de 1,8 % sur les jeux en ligne pour 10,228 M€ c/1022, les recettes de mécénat (dont VELUX pour la restauration des vitraux de la Ste Chapelle) pour 3,349 M€,
- De l'augmentation dettes financières (c/16 dépôts et cautions reçues) pour 0,220 M€.

Augmentées de la capacité d'autofinancement précitée (10,951M), ces ressources d'investissement conduisent à un montant de ressources stables de 41.524.055,43€ (41,524 M).

L'ensemble des dépenses d'investissement qui constituent les emplois stables de l'exercice s'élève à 25.089.197,91 € (25,089 M€), soit près de 81% des crédits de paiement inscrits au budget de l'exercice (contre 42% fin 2010).

Il est à noter que les dépenses d'investissement comptabilisées en CAP en période d'inventaire s'élèvent à 12,75% fin 2011 (10,13% en 2010).

A l'instar de l'an passé, l'Agent comptable informe les administrateurs sur les conditions d'apurement des opérations de maîtrise d'ouvrage faisant l'objet de conventions de mandats passées entre le CMN et l'État. Il souligne que les versements effectués par le CMN au titre des conventions 2007, 2008 et 2009 se sont élevés à 51,708 M€, mais que fin 2011 seulement le montant de 3,149 M€ avait été justifié par les DRAC. L'insuffisance des remontées d'informations des travaux effectués sous mandat par les DRAC ne permet pas d'apurer les sommes versées par le CMN et imputées sur comptes d'imputation provisoire.

Ce faisant, le bilan de l'organisme n'est pas sincèrement valorisé et les amortissements correspondants ne sont pas liquidés.

L'Agent comptable rappelle que ces difficultés d'apurement de nature à obérer la qualité comptable des comptes du CMN, ont été évoquées par la Cour des comptes dans son rapport et plus récemment par le CGEFI dans le cadre d'un audit qui a été mené sur l'établissement de mai à octobre 2011.

L'Agent comptable indique qu'un groupe de travail impulsé par l'établissement associant la DMO, l'AC et le MCC s'est constitué fin 2011.

Une dynamique de régularisation se met en place en ciblant les opérations des DRAC porteuses du plus grand nombre d'opérations (Ile de France/OPIC, DRAC Bretagne).

Concernant la variation de variation du Fonds de Roulement la différence entre ressources et emplois figurant sur le tableau de financement abrégé de l'exercice permet de mesurer la variation de fonds de roulement générée par l'exécution budgétaire de l'exercice 2011.

Ainsi sur l'exercice, l'excès des ressources sur les emplois est constitutif d'un apport au fonds de roulement à hauteur du montant de ce dépassement : 16.434.857,52 €.

S'agissant enfin du fonds de roulement net global de clôture rapprochée du fonds de roulement net global constaté à l'issue de l'exercice 2010 (92.894.571,65 €), la variation positive du fonds de roulement dégagée fin 2011 conduit à établir le fonds de roulement net global de l'établissement à la clôture de l'exercice 2011 à 109.329.429,17€.

Ainsi, le fonds de roulement net global définitif de clôture s'établit à 109 329 429,17 € (contre 92 894 571,65 € en 2010).

Ce fonds de roulement net global couvre les besoins en fonds de roulement de l'organisme. L'ensemble des indicateurs est positif. L'excédent brut d'exploitation, couramment présenté comme l'indicateur de rentabilité de référence se situe à 11,3M€, soit en hausse de 8,7% par rapport à 2010.

La structure financière de l'organisme est optimale.

M. **BENKIMOUN** énonce ensuite ses conclusions sur l'exercice 2011 :

- l'année 2011 a été une excellente année sur le plan de la fréquentation et sur le plan financier ;
- le compte d'exploitation est en excédent, principalement du fait des résultats commerciaux ;
- la consommation des crédits de masse salariale et des ETP est quasiment à saturation, ce qui constitue un bon résultat mais aussi un souci pour l'établissement ;
- le taux de consommation des investissements est en hausse ;
- les montants des marchés de travaux ont généralement été inférieurs aux coûts d'objectif fixés, grâce à une conjoncture favorable.

Il relève que ces bons résultats sont la conséquence du dynamisme du CMN, dont il remercie l'ensemble des équipes, mais aussi d'une politique active de restauration, d'aménagement et d'action culturelle qui rend les monuments extrêmement visibles et attractifs sur le territoire.

Pour poursuivre ce développement, il lui paraît nécessaire, d'une part, de poursuivre cette logique de travaux de restauration et d'aménagement et, d'autre part, de traiter la question du niveau du plafond d'emplois. Enfin, le budget 2012 devra tirer les conséquences des bons résultats commerciaux obtenus en 2011 en termes de fréquentation.

M. **FRYDMAN** demande quelles sont les perspectives d'évolution de la taxe sur les jeux en ligne qui représente un quart des ressources stables du CMN, et comment est calculé le montant attribué à l'établissement à ce titre.

Le **Président** explique que le fait que la somme perçue par le CMN ne représente qu'une part infinitésimale des recettes générées par les jeux en ligne, ce qui peut être vu comme un gage de sa pérennité. L'établissement souhaite que cette part aille croissant car, pour mener ses chantiers qui coûtent plusieurs millions d'euros, il a besoin d'une visibilité de financement à long terme. La MEC, qui a mené une étude sur le sujet, a toutefois préconisé de mettre fin à l'affectation de ces taxes à des opérateurs culturels. Le Président a plaidé, pour sa part, sur l'importance de ce financement dont on peut considérer une dimension « rédemptrice » du financement de la culture par les jeux, ce qui est d'ailleurs classique dans les pays anglo-saxons. Elle espère que sa voix sera entendue par le Gouvernement, sachant que cette question sera nécessairement examinée dans le cadre du PLF 2013.

Mme **MATHIEU-GOUTEYRON** précise que le montant revenant au CMN est un montant affecté, plafonné à 10 millions d'euros et indexé sur l'inflation, mais que, pour 2012, le montant a été baissé à 8 millions d'euros avec suppression de l'indexation.

M. **BENKIMOUN** signale que cette baisse ne devrait toutefois concerner que l'année 2012.

M. **FRYDMAN** demande si l'établissement a évalué l'impact prévisible de la grève actuelle sur l'équilibre financier global pour 2012.

Le **Président** signale qu'en 2011, très peu de jours de grève avaient été comptabilisés et qu'ils se rapportaient principalement à des actions nationales. S'agissant de la grève actuelle, son coût depuis le 22 mars est estimé à 75 000 € environ. Des éléments seront transmis aux administrateurs sur ce sujet. Le Président souligne que, la veille du Conseil d'administration, aucun agent n'était toutefois en grève et aucun monument n'était fermé.

M. **ZIVIE** salue les très bons résultats et notamment le haut niveau de fréquentation constaté, ainsi que l'augmentation de la consommation des crédits d'investissement. Il souligne cependant le besoin d'améliorer la programmation opérée lors des différentes décisions modificatives pour que les prévisions soient plus proches du résultat réel de l'exercice. Il prend note de la remarque formulée concernant les conventions de mandat et souligne la nécessité de mettre à jour régulièrement le plan pluriannuel d'investissement pour tenir compte des résultats et de l'évolution du fonds de roulement.

Le **Président** souligne la difficulté, en pratique, de prévoir les recettes avec précision, sachant que de nombreux événements exogènes (risque d'attentat, canicule) peuvent engendrer un effondrement brutal de la fréquentation. La prudence est donc de mise. Par ailleurs, les recettes ne peuvent être estimées avant l'été, puisque c'est à cette saison que l'essentiel des recettes est généré.

M. **SIMON** signale que, sur près de 200 marchés lancés en 2011, le CMN n'a été confronté qu'à une seule consultation infructueuse et que le choix de lancer des marchés en une seule phase, sans tranches successives, a permis d'obtenir des offres très favorables par rapport au coût d'objectif initial (- 25 % pour la Sainte Chapelle par exemple). A l'issue de l'appel d'offres sur la restauration du Panthéon, dont le coût d'objectif atteint 29 millions d'euros, le programme pluriannuel d'investissement pourra être revu et les gains dégagés permettront certainement de gagner une année avant que le fonds de roulement ne soit épuisé pour les investissements en travaux.

M. **BENKIMOUN** annonce que, lorsque le fonds de roulement sera asséché, le manque sera important puisqu'il atteindra 25 millions d'euros par an.

Mme **BOUILLON** salue également les très bons résultats de l'établissement et note que la révision du niveau des investissements dans la décision modificative n°3 de 2011 lui permet d'afficher un taux de consommation de 80 %. Elle précise que la Direction du Budget restera attentive pour le budget 2012 au calibrage et au niveau de consommation par l'établissement de ses crédits d'entretien et de restauration.

M. **DESCHAMPS** signale, concernant les conventions de mandat, que la difficulté exprimée n'est absolument pas due à une négligence des DRAC mais au fait que le rythme des dépenses d'investissement sur les monuments historiques n'est pas du tout le même que celui des dépenses de fonctionnement. Il souligne par ailleurs que, contrairement à celui du CMN, le niveau du budget annuel des DRAC ne leur permet pas d'engager des chantiers dans leur globalité et de bénéficier ainsi d'économies sur les coûts, puisqu'elles sont obligées de fonctionner par tranches.

*Le compte financier 2011 est adopté à l'unanimité des membres présents.*

## 5. Décision modificative n°1 au budget 2012

Ce point est présenté par Mme **MATHIEU-GOUTEYRON**.

Compte tenu des résultats constatés en 2011, la décision modificative proposée vise à porter à 9 millions, contre 8,85 millions, le nombre de visiteurs prévus pour 2012, ce qui engendre environ 800 000 euros de recettes supplémentaires.

Cette décision intègre par ailleurs des dépenses qui n'avaient pas pu être identifiées lors de l'élaboration du budget, à hauteur de 700 000 euros. Enfin, elle intègre le report des dépenses engagées mais non réalisées en 2011 pour 3,6 millions d'euros en fonctionnement, ainsi qu'un report de 800 000 euros en investissement. Le reste des reports a été absorbé par une reprogrammation des différentes opérations par la maîtrise d'ouvrage.

La décision modificative proposée se traduit donc par un déficit correspondant aux reports de 3,6 millions d'euros.

*La décision modification n°1 au budget 2012 est adoptée à l'unanimité des membres présents.*

## 6. Indemnités spécifiques liées au nouveau cadre de gestion

Ce point est présenté par M. **DEAL**.

- Modalités de calcul et d'attribution de l'indemnité de sujétion particulière

L'indemnité de sujétion particulière concerne les agents occupant un poste présentant des contraintes professionnelles importantes, liées à des déplacements très fréquents. Il est proposé de la verser aux agents des groupes 1 à 5, titulaires d'un ordre de mission, qui comptabilisent au titre de leurs déplacements soit plus de 40 nuitées par année civile, soit au moins 5 nuitées par mois sur une période maximum de trois mois. Elle serait calculée, dans le premier cas, sur la base de 120 points d'indice annuels et, dans le second cas, sur la base de 25 points d'indice versés mensuellement après service fait.

- Modalités de calcul et d'attribution de l'indemnité de remplacement

L'indemnité de remplacement concerne tout agent amené, sur une période temporaire d'un mois minimum, à effectuer un intérim en plus de sa fonction. Sur les postes d'administrateurs, elle serait calculée en fonction de la fréquentation et de l'effectif permanent cumulé des monuments pris en charge. Sur les autres postes, son montant dépendrait du groupe dont relève le métier de la personne remplacée.

En réponse à M. DESCHAMPS, M. **DEAL** précise que le caractère imposable de ces indemnités a bien été pris en compte dans leurs modalités de calcul.

*Les modalités de calcul et d'attribution de l'indemnité de sujétion particulière et de l'indemnité de remplacement sont adoptées à l'unanimité des membres présents.*

## 7. Abandon de créance

Ce point est présenté par Mme **MATHIEU-GOUTEYRON**.

La créance date de 1998 et concerne une subvention de la Région Centre sur les portraits royaux de Chambord.

Le montage financier initial ayant été modifié et une partie des dépenses ayant été prise en charge directement par la DRAC, le CMN n'a pas été en mesure de présenter l'ensemble des dépenses.

La Région a alors considéré qu'elle devait appliquer le taux de subvention prévu aux seules dépenses effectuées par le CMN.

Il est donc proposé d'abandonner le solde de cette créance qui s'élève à 3 000 € et de conclure un protocole avec la Région pour les 5 000 € dont le remboursement est demandé au CMN.

*L'abandon de créance proposé est adopté à l'unanimité des membres présents.*

#### **8. Autorisation de signer un bail rural à long terme**

Ce point est présenté par Mme **MATHIEU-GOUTEYRON**.

*La décision est adoptée à l'unanimité des membres présents.*

#### **9. Modification de l'état d'occupation annuel des logements de fonction**

Ce point est présenté par M. **DEAL**.

Les mouvements annoncés sont principalement liés à des réintégrations après travaux et à des mouvements de personnel.

M. **DURAND-DELACRE** signale qu'un décret devrait être signé avant le 1<sup>er</sup> mai, réformant la réglementation sur les logements de fonction. L'objectif est de réduire d'un tiers (de 18 000 à 12 000) le nombre de logements de fonction attribués aux agents de l'Etat et des établissements publics sous tutelle.

Ce droit serait centré sur les personnes exerçant réellement des astreintes H24 et bénéficiant donc de la nécessité absolue de service (NAS). Le logement resterait dans ce cas occupé gratuitement. La notion d'utilité de service serait en revanche supprimée et remplacée par celle de « convention d'occupation précaire avec astreinte » (COPA) pour les agents exerçant certaines astreintes. Les bénéficiaires seraient alors redevables d'un loyer calculé sur la base de la moitié du prix au mètre carré local.

Pour les logements loués à bail, une surface de 80 m<sup>2</sup> serait attribuée pour le bénéficiaire et son conjoint, avec 20 m<sup>2</sup> supplémentaires par personne fiscalement à charge. Si le bénéficiaire souhaite louer un logement plus vaste, il devra payer la différence au prix du marché. Pour les logements domaniaux, un nombre de pièces attribuées sera fixé en fonction de la situation familiale. Sinon, le bénéficiaire devra occuper le logement existant.

Un travail reste à mener pour arrêter la liste des fonctions qui donneront droit à un logement de fonction. Pour le Ministère de la Culture, seuls les gardiens en bénéficieraient en NAS. S'y ajouteraient une COPA dans les « musées » en ville et une NAS et deux COPA dans les domaines et musées isolés, pour les cadres responsables. Le souhait du Ministère de la Culture est de regrouper les agents dans des bâtiments dédiés au logement et d'en confier la gestion à des organismes, ce qui permettrait aux agents de bénéficier d'un logement à caractère social moins cher.

Le **Président** signale que le CMN n'emploie pas de gardiens, mais des agents d'accueil et de surveillance qui effectuent des astreintes en plus de leurs fonctions et qui sont, pour cela, logés sur place. Il ajoute que la position du Ministère de la Culture sur les logements à caractère social ne se rapporte qu'à très peu de sites.

M. **DURAND-DELACRE** confirme que ces éléments devront être pris en compte par le Ministère. Il précise que, selon la nouvelle réglementation, le bénéfice du logement de fonction ne serait donc plus lié à la fonction mais à l'astreinte. Les DRAC, par exemple, en perdraient ainsi le bénéfice. Les occupants pourront toutefois rester dans les lieux jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2013.

Le **Président** souligne que, dans certains sites, le fait de ne plus pouvoir proposer de logement de fonction sera un handicap évident dans le cadre des recrutements, qui sont déjà difficiles.

M. **DURAND-DELACRE** signale que l'absence de logement de fonction pourra toutefois être compensée par une prime de logement.

Le **Président** objecte qu'aucune prime de ce type n'est prévue au CMN. Elle en conclut qu'un travail devra être mené avec le Ministère pour faire en sorte que le dispositif soit adapté aux spécificités de l'établissement.

M. **ZIVIE** transmettra ce message au Ministère.

*La modification de l'état d'occupation annuel des logements de fonction est adoptée à l'unanimité des membres présents.*

## **10. Demandes de subventions**

- Subvention à l'association « Un château pour l'emploi » au titre d'un chantier d'insertion consacré à l'entretien des espaces verts du château de Coucy
- Subvention à l'association « Un château pour l'emploi » au titre d'un chantier d'insertion consacré à l'entretien du parc du château de Pierrefonds

*Ce point est présenté par Mme **MATHIEU-GOUTEYRON**.*

Les subventions proposées s'élèvent à 31 000 € pour le château de Coucy et à 20 000 € pour le château de Pierrefonds.

*La décision est adoptée à l'unanimité des membres présents.*

## **II. Pour information**

### **1. Compte rendu, au titre de 2011, des délégations du Conseil d'administration au Président**

- des dons et legs acceptés
- des subventions versées
- des baux conclus
- des actions en justice introduites
- des transactions conclues

*Aucune remarque ou question n'est formulée.*

### **2. Décision tarifaire concernant les nouvelles grilles applicables en matière de tournages, prises de vues et locations**

*Aucune remarque ou question n'est formulée.*

### **3. Suivi du schéma pluriannuel de stratégie immobilière**

M. **DURAND-DELACRE** signale qu'un courrier a été adressé à l'ensemble des opérateurs le 3 janvier leur demandant de remplir des tableaux d'information en ligne.

Le **Président** constate que ce courrier n'a visiblement pas été reçu par le CMN. Ce point sera examiné.

M. **ETIENNE** indique par ailleurs que la Sous-direction des Monuments Historiques souhaite que, dans le rapport, le terme « convention d'utilisation » soit remplacé par « convention d'occupation » concernant le site d'Entremont.

Le **Président** en prend note.

***La séance est levée à 16 heures 50.***

## **Déclaration des représentants du personnel au Conseil d'administration du 29 mars**

« Mesdames et Messieurs les administrateurs,

Voilà maintenant plus de six mois, plus de 180 jours que nous boycottons les instances paritaires du Centre des Monuments Nationaux. Aujourd'hui, nous boycottons à regret notre troisième Conseil d'administration.

Lors du précédent Conseil d'administration, Monsieur le Directeur Général des Patrimoines a rappelé que le Ministre avait appelé Madame LEMESLE, dans sa lettre de mission, à « la reprise du dialogue social », le compte rendu de ce Conseil d'administration précisant « perturbé par la position persistante des Organisations Syndicales ». Ce saisissant raccourci n'est évidemment pas dans la lettre de mission du Ministre et nous ne pouvons imaginer qu'il soit dans l'esprit du Directeur Général des Patrimoines à qui, pourtant, il est attribué.

Non, Mesdames et Messieurs les administrateurs, cette position « persistante » n'est pas le fait des Organisations Syndicales mais une des conséquences de l'attitude silencieuse coupable de notre tutelle, au prétexte que l'on ne peut défaire ce qui a été décidé par le Gouvernement au mois de mai dernier et qu'il faut faire avec.

Depuis, un rapport de l'Inspection Générale des Affaires Culturelles (IGAC), remis au Ministre de la Culture le 20 septembre, est pourtant venu éclairer très largement la situation dénoncée depuis plus de trois ans. Ce rapport, bien que tronqué d'environ un tiers de son contenu, dresse un constat accablant pour la gouvernance de notre établissement.

Depuis, une pétition a été déposée, regroupant près de 600 signatures, soit la moitié de l'effectif de l'établissement.

Depuis, les Organisations Syndicales boycottent les instances paritaires.

Depuis, des actions ont été menées afin d'alerter une fois de plus les tutelles et crier le désarroi des personnels. Par trois fois, le 29 septembre, le 5 octobre et le 4 novembre, plus d'une centaine d'agents d'Ile-de-France se sont rassemblés sous les fenêtres du Ministre de la Culture.

Depuis, des soutiens politiques se sont multipliés. La représentation parlementaire, Président de la Commission Culture, sénateurs et députés ont demandé des explications au Gouvernement et ont exprimé leur soutien aux personnels en lutte.

Depuis, le Front de Gauche et le Parti Socialiste nous ont également apporté leur soutien.

Depuis, la presse, dans toute sa diversité, s'est largement emparée de l'affaire. Au vu de l'absence de réaction du Ministère, tout laisse à penser que l'intérêt des médias ira croissant.

Depuis, les personnels connaissent une grande démotivation et sont excédés. C'est pourquoi nos Organisations Syndicales ont déposé un préavis de grève reductible pour l'ensemble des personnels du Centre des Monuments Nationaux à compter du 22 mars 2012. Aujourd'hui encore, à l'heure où nous parlons, l'Arc de Triomphe, la Sainte Chapelle, les tours de Notre-Dame, le Panthéon, la Chapelle Expiatoire, la Basilique de Saint-Denis n'ont pas ouvert leurs portes et des agents sont en grève dans plusieurs autres monuments. »

Ce préavis porte sur les revendications suivantes :

- le changement de gouvernance à la tête de l'établissement et la remise à plat de tous les processus de fonctionnement mis en place ;

- la mise en place de réunions de travail autour des conclusions et préconisations du rapport de l'IGAC au Ministère, en vue de la reconstruction du CMN et de la restauration de la confiance au sein de l'établissement ;
- un moratoire sur toutes les décisions prises au CMN depuis le 20 septembre 2011, notamment la suspension des procédures de licenciement ;
- la réouverture de négociations sur le statut des personnels contractuels de l'établissement ;
- l'abandon du projet de transfert des actes de gestion des agents titulaires affectés ;
- la fin de la dérogation d'emploi du CMN par la révision du décret 84-38 du 18 janvier 1984 ;
- la titularisation de tous les contractuels de l'établissement qui le souhaitent, dans les conditions définies par la loi 2012-347 du 12 mars 2012 ;
- la mise en place d'une réelle politique de ressources humaines tournée vers les vrais besoins des services des monuments : pourvoir les postes vacants d'agents titulaires au CMN, attribuer à l'établissement des plafonds d'emploi suffisants pour permettre les créations de postes nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement.

*Par leur inaction et leur aveuglement, les tutelles, auxquelles nous nous adressons dans cette séance en particulier, portent l'entière responsabilité de cette situation de blocage.*

*Nous attendons donc un geste fort de la part des tutelles, qui doivent savoir prendre toutes leurs responsabilités, dont celle de prévenir le Gouvernement. Leur action doit être guidée par l'unique volonté de préserver la santé des personnels qui est aujourd'hui gravement menacée. Il est urgent de faire cesser cette situation dégradée et de retrouver toute la sérénité qui nous permettra de continuer à exercer nos missions au service des publics et des monuments.*

*A l'évidence, les mesures annoncées, décidées unilatéralement et présentées au CHSM du 7 octobre dernier, ne répondent pas à la gravité de la situation telle qu'elle est décrite dans le rapport de l'IGAC (dont nous n'avons eu qu'une connaissance partielle).*

*Les personnels sont en danger et il est de notre devoir de continuer à vous en alerter.*

*Un dernier mot pour vous, Madame LEMESLE, sachez prendre les devants et vous retirer dans la dignité.*

*Soyez assurés, Mesdames et Messieurs les administrateurs, au nom des personnels, de notre détermination à faire aboutir nos revendications, plus que jamais intacte.*

*Soyez certains que nous ne persisterions pas dans cette position si nous n'avions pas la certitude, pour l'ensemble des agents, qu'elle est de bon aloi. Nous sommes les porte-parole de l'ensemble des agents de l'établissement, monuments et siège. Ce n'est pas de nous dont il s'agit, c'est de l'ensemble des agents. Jamais tout cela n'aurait émergé si, il y a quatre ans aujourd'hui, nous n'avions pas recueilli, à chaque instant et tous les jours, des signaux d'alerte d'agents nombreux et qui, depuis, n'ont pas cessé. »*

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**N°12/ 3**

**CESSION DE L'APPARTEMENT REÇU EN LEGS  
CONSENTI PAR MADAME YVETTE PORTAL**

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré en application de l'article R. 141-13 du code du patrimoine, dans sa séance du 27 septembre 2012 :

1. autorise la mise en vente de l'appartement, sis à Grasse (06), 1 bd Georges Clémenceau dont l'établissement a acquis la pleine propriété dans le cadre d'un legs universel consenti par Madame Yvette Portal suivant le testament olographe établi le 30 décembre 1999 et déposé en l'office de maître Jean-Philippe VOUILLON, notaire à Grasse (06).

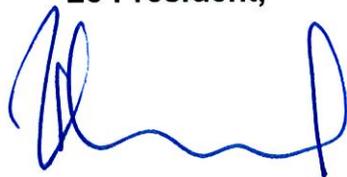
2. abroge la délibération n° 8 du 29 janvier 2007.

**Fait à Paris,**

**Le 27 septembre 2012**

**Par le Conseil d'administration**

**Le Président,**



**Philippe BÉLAVAL**

# CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX

Conseil d'administration du 27 septembre 2012

Rapport de présentation

## CESSION DE L'APPARTEMENT REÇU EN LEGS CONSENTI PAR MADAME YVETTE PORTAL

Par un testament olographe établi le 30 décembre 1999, Madame Yvette Portal, décédée à Grasse (06) le 22 novembre 2004, a institué le Centre des monuments nationaux légataire universel à charge de délivrer des legs particuliers. En application de l'article 10°7 du décret n° 95-462 du 26 avril 1995 modifié portant statut du Centre des monuments nationaux, le conseil d'administration a accepté ce legs par délibération n° 9 du 2 décembre 2005.

Le patrimoine successoral de Madame Yvette Portal comprenait un appartement situé à Grasse, au 1 boulevard Georges Clémenceau, dans une résidence-services médicalisée. Construit en 1990, il s'agit d'un F3, d'une surface habitable de 59 m<sup>2</sup> avec une loggia de 15 m<sup>2</sup> et une cave.

En application de l'article 10°9 du décret n° 95-462 du 26 avril 1995 modifié portant statut du Centre des monuments nationaux, le conseil d'administration, par délibération n° 8 du 29 janvier 2007, a accepté le projet de vente de cet appartement sous réserve que cette dernière soit « effectuée au prix de 165.000 euros conformément à la valeur déterminée le 29 novembre 2006 par la Direction générale des Impôts des Alpes Maritimes, brigade des évaluations domaniales » et que mandat de vendre soit donné à Maître VOUILLON (notaire qui s'est chargé de ce legs).

Un mandat de vente a par la suite été donné à la société immobilière LAMY.

A ce jour, le mandat de vente a expiré et l'appartement n'a toujours pas été vendu, le prix de vente étant visiblement trop élevé.

Pour information, l'établissement paie tous les ans au syndicat de copropriété de la résidence des charges en sa qualité de propriétaire. A titre indicatif, le montant total de ces charges s'élevait pour l'année 2010 à 13 123,31 euros et à 13 800 euros pour l'année 2011.

La vente est aujourd'hui bloquée car l'établissement est tenu par une estimation effectuée en 2006 par France Domaine, qui n'est aujourd'hui plus obligatoire s'agissant d'un bien inoccupé du domaine privé de l'établissement. En effet, l'article L. 3211-13 du code général de la propriété des personnes publiques n'impose aux établissements publics de « *recueillir l'accord préalable de l'autorité administrative compétente* » que pour les ventes à titre onéreux d'immeubles appartenant au domaine privé de ces établissements et qui continuent à être utilisés par leurs services.

Au regard du marché actuel, la société LAMY considère que l'évaluation de la Direction générale des Alpes Maritimes faite à l'époque est surévaluée d'environ 36.000 euros, ce qui semble confirmé au regard des annonces équivalentes qui sont disponibles à ce jour.

Il est proposé au conseil d'administration de confirmer son autorisation de mise en vente de ce bien et d'abroger sa délibération du 29 janvier afin de ne plus fixer de prix de vente minimum. Le bien sera mis en vente au prix du marché, soit environ 128 000 euros.

Le conseil d'administration sera tenu informé des suites données à ce dossier.



**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**N°12/ 1**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2012**

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré en application de l'article R. 141-13 du code du patrimoine, dans sa séance du 11 décembre 2012, adopte le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2012.

**Fait à Paris,**

**Le 11 décembre 2012**

**Par le Conseil d'administration**

**Le Président,**

**Philippe BELAVAL**

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**N°12/ 2**

**DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET POUR 2012**

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré en application du 4° de l'article R141-13 du code du patrimoine, dans sa séance du 11 décembre 2012, approuve la décision modificative n°3 du budget pour 2012.

**Fait à Paris,**

**Le 11 décembre 2012**

**Par le Conseil d'administration**

**Le Président,**



**Philippe BÉLAVAL**



## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°12/ 3

### BUDGET PRIMITIF 2013

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré en application du 4° de l'article R. 141-13 du code du patrimoine, dans sa séance du 11 décembre 2012, approuve le budget primitif 2013.

Fait à Paris,

Le 11 décembre 2012

Par le Conseil d'administration,

Le Président,

Philippe BÉLAVAL

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**N°12/ 8**

**COMMISSION D'ATTRIBUTION DES SECOURS ET  
CONVENTION RELATIVE AU DISPOSITIF TEMPORAIRE  
D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES AGENTS CONTRACTUELS**

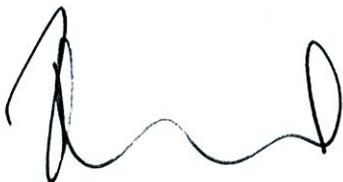
Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré en application de l'article R. 141-13 du code du patrimoine, dans sa séance du 11 décembre 2012, autorise la création de secours et valide le projet de convention avec le ministère de la culture et de la communication.

**Fait à Paris,**

**Le 11 décembre 2012**

**Par le Conseil d'administration**

**Le Président,**



**Philippe BELAVAL**